

Séance ordinaire du conseil du 13 janvier 2014

PROCES-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 janvier 2014 à 19h30 à la salle du conseil située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles et à laquelle sont présents :

Présences: Messieurs Jean-Paul Rioux, Robert Forest, Philippe Leclerc et Arnaud Gagnon, conseillers.
Mesdames Carmen Nicole et Nancy Lafond, conseillère.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur André Leblond, maire.
Est également présent à cette séance, monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier.

On dénombre la présence de 8 personnes dans l'assistance.

01.2014.01

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Carmen Nicole est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 13 janvier 2014 en laissant l'item varia ouvert avec l'ajout des points : a) politique des ressources humaines, b) réparation du comptoir d'accueil bureau municipal, c) représentant BIT, d) unité de chauffage au garage municipal, e) raccordement aux services municipaux – cas Gaston Rioux, f) clôture sel et sable.

1. Ouverture de la séance / Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux (séance ordinaire et séance extraordinaire) du 9 décembre et du 30 décembre 2013.
3. Adoption des déboursés du mois. (chèques et prélèvements automatiques et autres factures.)
4. Résolutions, s'il y a lieu & autres. (correspondance).
 - .1 FQM- les élections (2 représentants – Mme Sirois / M. Soucy);
 - .2 Résolution Poste Canada (cupw*sttp);
 - .3 Canadien National (CN) Support à la sécurité des transports ferroviaires et nomination;
 - .4 AGMQ (Association géomatique municipal du Québec).
5. Avis de motion - règlement concernant la révision du code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges / dépôt du projet de règlement.
6. Résolution visant à modifier la résolution n° 04.2013.52 achat camionnette (versement annuel budgété en 2013) modifiant la somme de 6 000 \$ pour celle de 5 000 \$.
7. Choix d'une firme comptable pour la vérification 2013-2014-2015.
8. Résolution pour le transfert des intérêts et des placements.
9. Dépenses de voyage (contrôle du kilométrage, repas et hébergement).
10. Jours de maladie / Année 2013 et suivantes.
11. Émission d'un chèque pour le paiement du capital du Freightliner au montant de 17 800 \$.
12. Site-Web / refonte / nomination d'un comité.
13. Dépôt de la liste des arrérages de taxes / vente pour non-paiement.
14. Date de la journée du Lac-à-L'épaule.
15. Résolution pour le changement de lien Internet entre le BIT et celui de la municipalité pour celui du BIT et celui de la Corporation de développement touristique de la MRC des Basques.
16. Résolution spécifique pour la SAAQ.
17. Classement Urbanisme – chemises – 1 500 \$.
18. Résolution achat chauffage station de pompage des eaux usées.
19. Pacte rural années 2014 et 2015 / réservation des sommes.
20. DEC-FAIC; salle communautaire : 1^{er} projet et projet à venir.
21. Le Manoir Rioux-Belzile.
22. Emplois d'été – étudiant – terrain de jeux Rivière-Trois-Pistoles.
23. Résolution / Subvention salariale-dossier formation directeur général.
24. Plan d'action programme MADA / comité de travail.

25. Fondation canadienne du rein.
26. Avis de motion / Règlement sur le traitement des élus / présentation du projet de règlement.
27. Verbalisation du chemin de la grève de la Pointe (secteur restant) Position du conseil.
28. Salaires 2014 – Indexation à l’IPC.
29. MRC, SADC, CLD, veulent un rendez-vous, présentation services et accompagnement orientation pour les prochaines 4 années (dates possibles 17 février, 3 mars, 24 mars, 7 avril et les lundis soirs de tout le mois d’avril).
30. Demande de subvention au député – Programme d’amélioration de la voirie locale.
31. Varia. a) politique des ressources humaines, b) réparation du comptoir d’accueil bureau municipal, c) représentant BIT, d) unité de chauffage au garage municipal, e) raccordement aux services municipaux – cas Gaston Rioux, f) clôture sel et sable.
32. Période de questions.
33. Levée de l’assemblée.

01.2014.02

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 ET 30 DÉCEMBRE

Chacun des membres ayant reçu les procès-verbaux des 9 et 30 décembre 2013, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture. Il est proposé par Philippe Leclerc et résolu à l’unanimité des conseillers présents d'adopter ces procès-verbaux tels que rédigés. Monsieur Arnaud Gagnon demande plus d'explication pour les points 15 et 18e). Monsieur André Leblond mentionne que le point 18e) sera discuté en réunion de travail vue la situation et compte tenu de l'environnement afin de prendre position. Le point 19 concernant la route à Coeur : est-ce qu'il y a une indication que le chemin est fermé ? Question de sécurité, un suivi sera fait par le directeur général.

01.2014.03

3. PRÉSENTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS

- La liste des comptes à payer est de 112 196,87 \$ Chèques partant de 27206 à 27254.
- Les prélèvements automatiques sur le compte bancaire s'élèvent à 51 228,03 \$ Prélèvements n^{os} PR-1959 à PR-1980.
- Les salaires et les rémunérations des élus se chiffrent à 24 807,84 \$ et les frais de relevé de compte atteignent 11,95 \$.

Certificat de disponibilité de crédits n° 01-2014.

Il est proposé par Arnaud Gagnon d’approuver le paiement des comptes apparaissant sur les listes dressées. De plus, une amélioration dans la présentation du descriptif de la dépense est exigée pour une meilleure compréhension (descriptif se répète à certains endroits).

Monsieur Gagnon demande si, en plus des chasse-neige Inter 2004 et 2011, si également le radiateur du chasse-neige Inter 1978 a été changé : la dépense semble indiquer que c’est effectivement le cas.

4. RÉSOLUTIONS S'IL Y A LIEU ET AUTRES DEMANDES

01.2014.04

4.1 FQM-LES ÉLECTIONS

Sur une proposition de Carmen Nicole, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges participe aux élections au sein du conseil d’administration de la Fédération des municipalités du Québec – en désignant deux représentants (Région 01 - Bas-St-Laurent) en portant son choix sur les candidatures de madame Guylaine Sirois et monsieur Yvon Soucy.

01.2014.05

4.2 **RÉSOLUTION POSTE CANADA (CUPW*STTP)**
EXAMEN DU PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN

Attendu qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

Attendu que Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

Attendu que Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

Attendu que Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du Protocole et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

Pour ces motifs, il est proposé par Arnaud Gagnon et résolu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour demander que le gouvernement fédéral, durant l'examen du Protocole, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

01.2014.06

AMÉLIORER LE PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN

Attendu qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

Attendu que la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

Attendu que le Protocole actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

Attendu que le gouvernement pourrait se servir de l'examen du Protocole pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le Protocole), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

Il est proposé par Arnaud Gagnon et résolu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander : 1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du Protocole du service postal canadien; 2) que le Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

- faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
- établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

01.2014.07

4.3 **CANADIEN NATIONAL (CN) - SUPPORT À LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS FERROVIAIRES ET NOMINATION**

Attendu que le vice-président de la Sécurité et développement durable du groupe Marchandises dangereuses du CN, monsieur Michael R. Farkouh, sensibilise la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges à propos de l'ordre préventif n° 32 publié par Transports Canada;

Attendu que ledit ordre préventif exige que les chemins de fer de classe 1 du Canada tel que le CN fournissent des renseignements sur la nature et le volume des envois de marchandises dangereuses aux représentants désignés de la planification des interventions d'urgence de chaque municipalité que traversent ces marchandises;

Attendu que le CN et ces sous-organisations mentionnent qu'ils respecteront cette exigence de divulgation;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a signé avec la ville de Trois-Pistoles une entente de desserte incendie couvrant le territoire de la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par Robert Forest et résolu à l'unanimité :

- que le conseil municipal désigne monsieur Pascal Rousseau, directeur du Service des incendies de la ville de Trois-Pistoles, à titre d'agent désigné, de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges;
- qu'à l'effet monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, est autorisé à informer à Transports Canada, par l'intermédiaire de CANUTEC, que le nom de son agent désigné de la planification des mesures d'urgence soit ajouté à la liste des agents de planification des mesures d'urgence;
- qu'une copie de ladite résolution soit transmise à la ville de Trois-Pistoles.

4.4 AGMQ (ASSOCIATION GÉMANTIQUE MUNICIPAL DU QUÉBEC)

Point annulé.

Règlement n°367

5. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES / DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Nancy Lafond qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera un règlement concernant la révision du code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges. À cet effet, tous les membres du conseil municipal reçoivent une copie du projet de règlement.

01.2014.08

6. RÉSOLUTION VISANT À MODIFIER LA RÉSOLUTION N° 04.2013.52 CAMIONNETTE GMC 2013

Il est proposé par Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité modifie la résolution n° 04.2013.52 de la façon suivante:

- le versement annuel budgété en 2013 est modifié pour un montant de 5000 \$ au lieu de 6000 \$ à l'égard du remboursement du fonds de roulement pour l'achat de la camionnette GMC 2013.

01.2014.09

7. CHOIX D'UNE FIRME COMPTABLE POUR LA VÉRIFICATION 2013-2014-2015

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a reçu deux soumissions concernant la vérification des livres comptables pour les années 2013, 2014 et 2015, soit:

<u>Années :</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
• Malette (honoraires)	4700 \$,	4800 \$,	4900 \$
• Deloitte (honoraires)	5500 \$,	5600 \$,	5700 \$;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a reçu deux soumissions concernant la consolidation des états financiers de la Régie Inter -municipal pour les années 2013, 2014 et 2015, soit: Années :

<u>Années :</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
• Malette (honoraires)	500 \$,	500 \$,	500 \$
• Deloitte (honoraires)	900 \$	950 \$	1000 \$;

Attendu que les montants précités excluent les taxes de vente applicables;

Attendu que l'offre de la firme Malette est la plus basse soumission;

Pour ces motifs, il est proposé par Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges retienne les honoraires professionnels de Malette, telles que décrites et soumissionnées dans l'offre datée du 20 novembre 2013.

01.2014.10

8. RÉSOLUTION POUR LE TRANSFERT DES INTÉRÊTS ET DES PLACEMENTS

Sur une proposition de Robert Forest, il est résolu unanimement que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Ouellet, à effectuer les transferts et les placements nécessaires et ce, selon les besoins du flux de trésorerie, afin de subvenir au paiement des dépenses de fonctionnement. Un certificat de dépôt à terme représentant 100 000 \$ plus les intérêts à date sera transféré dans le compte général de la municipalité.

01.2014.11

9. DÉPENSES DE VOYAGE (CONTRÔLE DU KILOMÉTRAGE, REPAS ET HÉBERGEMENT)

Attendu qu'il y a lieu d'établir une politique concernant les dépenses de voyage, tels que le remboursement du kilométrage, les frais de repas et d'hébergement;

Pour ce motif, il est proposé par Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges établisse les remboursements suivants:

- 0,46 \$/km pour les déplacements (distance calculée à partir du lieu de travail à l'adresse de destination en utilisant "Google maps");
- les coûts des repas autorisés sont de 15 \$ pour le déjeuner, de 20 \$ pour le dîner et de 30 \$ pour le souper;
- pour les autres frais, tels que l'hébergement, la recherche d'une tarification à un prix le plus économique est demandée et pour un prix presque comparables, des justifications justes et suffisantes seront exigées (ex : éliminer les frais de taxis, la proximité afin de pouvoir effectuer les rencontres, etc.) ;
- toutes autres dépenses selon approbation du conseil municipal.

01.2014.12

10. JOURS DE MALADIE / ANNÉE 2013 ET SUIVANTES

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier a demandé au conseil municipal de conserver le personnel du bureau pendant la période des fêtes pour avancer le travail administratif et que ledit personnel n'a pas pu prendre les congés maladies;

En conséquence, il est proposé par Carmen Nicole et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges permette de défrayer les journées maladies non prises pour l'année 2013 à l'égard des personnes suivantes : Annie Boucher et Danielle Ouellet, compte tenu des circonstances particulières au niveau du mouvement de personnel/bureau.

Il est entendu que pour les années suivantes, celles-ci verront à gérer leur jours de maladie tels que définis dans la politique des ressources humaines.

01.2014.13

11. ÉMISSION D'UN CHÈQUE POUR LE PAIEMENT DU PRÊT DU FREIGHTLINER AU MONTANT DE 17 800 \$

Considérant qu'une échéance de remboursement du prêt sur le camion Freightliner viendra à échéance le 19 janvier 2014;

En conséquence, il est proposé par Philippe Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges émette un chèque au nom de la Banque Nationale de Montréal pour le remboursement du capital de 17 800 \$ et les intérêts semestriels courus.

01.2014.14

12. SITE WEB / REFONTE / NOMINATION D'UN COMITÉ

Considérant que messieurs Robin Labrie et Christian Gignac de « Global technologie » ont présenté aux membres du conseil, le 6 janvier dernier, leurs approches, appréciations et comparaisons en fonction de différents sites WEB reliés au domaine municipal;

Considérant qu'il y a lieu de penser à restructurer le site de la municipalité, à déterminer les éléments accrocheurs, à regrouper les grandes actions de service en fonction de thèmes;

En conséquence, il est proposé par Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges forme un comité composé des personnes suivantes: Denis Ouellet, Nancy Lafond et Jean-Paul Rioux afin de déterminer les éléments accrocheurs pour la réorganisation du site Web, après que l'un ou quelques modèles se dégagent, une proposition sera faite au conseil.

01.2014.15

13. **DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES / VENTE POUR NON-PAIEMENT**

On dépose la liste des arrérages de taxes / vente pour non-paiement. Ainsi, la résolution suivante est adoptée :

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier doit soumettre au conseil municipal la liste des arrérages de taxes à l'égard de la vente des immeubles pour non paiement des taxes;

Pour ce motif, il est proposé par Nancy Lafond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'état des arrérages de taxes déposé et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier en date du 13 janvier 2014;

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Denis Ouellet, est autorisé à transmettre à la MRC des Basques la liste des dossiers (contribuables) concernant les propriétaires ayant des taxes municipales dues depuis 2 ans et pour tout montant dû à la municipalité depuis 2012.

Que le directeur général et secrétaire trésorier est autorisé à représenter ladite municipalité lors de la vente des propriétés par ladite MRC prévue le deuxième mardi de juin 2014 et à signer tout document pour et au nom de la municipalité.

01.2014.16

14 **DATE DE LA JOURNÉE DU LAC-A-L'ÉPAULE**

Cette date est fixée pour le 9 février 2014 à 9h00 au bureau municipal.

01.2014.17

15. **RÉSOLUTION POUR LE CHANGEMENT DE LIEN INTERNET ENTRE LE BIT ET CELUI DE LA MUNICIPALITÉ POUR CELUI DU BIT ET CELUI DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA MRC DES BASQUES**

Il est proposé par Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise le changement de lien Internet entre le BIT et celui de la municipalité pour celui du BIT et celui de la Corporation de développement touristique de la MRC des Basques.

01.2014.18

16. **RÉSOLUTION SPÉCIFIQUE POUR LA SAAQ**

Il est proposé par Arnaud Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à effectuer toutes les transactions nécessaires, pour et au nom de la municipalité, auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec en ce qui concerne la flotte de véhicules et autres équipements municipaux.

01.2014.19

17. **CLASSEMENT URBANISME/CHEMISES 1 500 \$**

Attendu que madame Élise Rousseau-Bérubé, inspecteur des bâtiments, désire refaire un reclassement pour l'ensemble des fiches des permis émis;

Attendu qu'une dépense de 1 500 \$ a été avancée par celle-ci afin d'effectuer le travail;

Attendu que les membres du conseil municipal exigent des précisions sur les coûts et la quantité de matériel et ce, pour des meilleurs prix;

En conséquence, il est proposé par Philippe Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise l'achat de la fourniture nécessaire conditionnellement à l'obtention des renseignements ci-haut cités et au

meilleur (qualité/prix). Vérification avant de passer la commande.

01.2014.20

18. **RÉSOLUTION ACHAT CHAUFFAGE STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES**

Attendu que le système de chauffage de la station de pompage des eaux usées n'est plus fonctionnel et qu'il faut procéder à son remplacement puisqu'il n'existe plus de pièces pour cet appareil datant de 25 ans;

Attendu que deux soumissions ont été demandées :

Équipement de « Ouellet chauffage électrique » : 4 281,00 \$ plus les taxes;

Équipement de « Explosion-proof électrique » : 4 343,75 \$ plus les taxes;

Attendu qu'il est prévu 1 heure pour l'installation, soit 70\$;

Pour ces motifs, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une recherche plus exhaustive à l'égard de l'équipement (spécifications et détails) et qu'ensuite, le directeur général enverra un courriel montrant le résultat obtenu afin d'effectuer le bon choix. À cet effet, le courriel expédié aux membres du conseil est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

01.2014.21

19. **PACTE RURAL ANNÉES 2014 ET 2015 / RÉSERVATION DES SOMMES**

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges est intéressée à réserver les sommes dédiées au Pacte rural pour les années 2014 et 2015, lesquelles s'élèvent à 12 000 \$ pour chacune des années;

Considérant que la salle communautaire a besoin de travaux de réaménagement;

Sur une proposition de Carmen Nicole, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges informe la MRC des Basques qu'elle réserve pour les années 2014 et 2015 les sommes provenant du Pacte rural dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité pour la salle communautaire, lesquelles sommes se chiffrent à 12 000\$ pour chacune des années.

01.2014.22

20. **DEC-FAIC SALLE COMMUNAUTAIRE / 1^{ER} PROJET ET PROJET A VENIR**

Attendu que monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, a adressé un courriel à madame Sabrina Rioux, le 14 janvier 2014, afin d'exposer et de convenir avec celle-ci d'une entente sur le prolongement des rénovations de la salle communautaire en deux étapes réparties sur deux années fiscales déterminées par DEC, soit : pour la 1^{ère} étape et 1^{ère} année comprise entre le 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 et pour la 2^e étape et 2^e année comprise entre le 1^{er} avril 2014 et 31 mars 2015;

Attendu qu'une nouvelle programmation FAIC permettrait de réaliser le reste des travaux afin de respecter en tout point le projet initial et qu'une nouvelle demande sera adressée à DEC advenant une nouvelle programmation FAIC 2014-2015;

Pour ces motifs, il est proposé par Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- Entérine la proposition soumise par courriel daté du 14 janvier 2014 par monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier et que ledit courriel fasse partie intégrante de la présente résolution.

01.2014.23

21. **LE MANOIR RIOUX-BELZILE**

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a reçu de M^c Gaétane Labrie, une lettre en date du 12 décembre 2013, à l'égard de l'immeuble du 18, chemin de la grève-Rioux, propriété de madame Raymonde Belzile;

Attendu qu'un acte de vente de la propriété, ci-haut mentionnée, est en préparation;

Attendu que M^c Labrie a pris connaissance des articles 3 et 9 du règlement n^o 287 relatif à la citation du Manoir Rioux-Belzile relativement à ce que l'intégrité des propriétés doit être conservée en prohibant le morcellement des terrains sur l'ensemble du site du patrimoine;

Attendu que M^e Labrie a informé la municipalité que ledit règlement peut permettre un droit d'usage viager à la propriétaire du 18, chemin de la grève-Rioux;

Attendu que le conseil municipal est d'accord à accorder un tel droit;

En conséquence, il est proposé par Nancy Lafond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise de procéder à l'acte notarié en tenant compte du droit viager octroyé à madame Raymonde Belzile, pour la propriété du 18, chemin de la grève Rioux (connu sous le nom d'emprunt « *chalet* ») et que ledit droit spécifié à l'intérieur de dudit acte notarié s'éteint au décès de celle-ci.

01.2014.24

22. **EMPLOIS D'ÉTÉ ÉTUDIANT TERRAIN DE JEUX RIVIÈRE-TROIS-PISTOLES**

Considérant que la municipalité opérera un terrain de jeux à Rivière-Trois-Pistoles au cours de la saison estivale et que l'embauche d'étudiant (e) s sera(ont) nécessaire(s) ;

Considérant que les demandes d'aide financière doivent être acheminées d'ici le 31 janvier 2014 dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2014 et dans le cadre du Fonds jeunesse;

Pour ces motifs, il est proposé par Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à présenter, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, une demande de projets étudiants et à compléter les formulaires selon les modalités du programme « Emplois d'été Canada 2014 » et celui du Fonds jeunesse.

01.2014.25

23. **RÉSOLUTION / SUBVENTION SALARIALE-DOSSIER FORMATION DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a engagé madame Annie Boucher, une technicienne en administration, le 8 juillet 2013;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a engagé monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, le 6 octobre 2013 ;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a procédé à la nomination de monsieur Marco Rioux, en tant que nouveau directeur du service des travaux publics, le 11 novembre 2013 ;

Considérant que des formations leur seraient bénéfiques afin d'accomplir les différentes tâches associées à leur poste;

Pour ces motifs, il est proposé par Arnaud Gagnon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- a. demande au Centre local d'emploi (CLE) une subvention salariale pour la formation de monsieur Ouellet et de madame Boucher et que 420 heures de formation sont réparties comme suit :
 - 154 heures du début du projet soit du 13 janvier 2014 au 29 mars 2014 et de 266 heures du 1^{er} avril 2014 au 9 août 2014;
 - Que le salaire est de 29.88\$/heures plus 24% pour les frais marginaux; (37.05\$/heures x 420 heures= 15 561\$);
- b. demande au Centre local d'emploi (CLE) une subvention salariale pour la formation portant sur les nouvelles tâches administratives de monsieur Rioux et que 25 heures de formation sont réparties comme suit :
 - 25 heures du début du projet soit du 13 janvier 2014 au 15 avril 2014 ;
 - Que le salaire est de 30.55\$/heures plus 24% pour les frais marginaux; (37.88\$/heures x 25 heures= 947 \$);

Que monsieur André Leblond, maire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, est autorisé à signer tous les documents nécessaires pour ce projet de subvention salariale.

01.2014.26

24. **PLAN D'ACTION PROGRAMME MADA / COMITÉ DE TRAVAIL**

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges projette différents aménagements sur le territoire, entre autres, la création d'un parc intergénérationnel sur le terrain récréatif de la grève Morency;

Attendu que la municipalité désire entreprendre une démarche "Municipalité Amie des Aîné(e)s" (MADA) afin de mettre en place un plan d'action dans le cadre du programme initié par le ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'améliorer la qualité de vie des aînés et l'avenir de la collectivité;

Attendu que l'implication des gens du milieu est essentielle à la réussite de la démarche municipale permettant d'apporter et de concrétiser certains projets afin faire de la municipalité un lieu où il fait bon vivre et vieillir;

Attendu que le programme MADA favorise la participation du milieu ainsi que la concertation et la mobilisation de toute la communauté afin que le milieu de vie corresponde davantage aux besoins et aux attentes des résidants et particulièrement des aîné(e)s;

Attendu que le programme (MADA) permet d'obtenir des subventions reliées à la concrétisation d'objectifs spécifiques pouvant porter sur l'éducation, la formation, la pratique d'activités de loisir, la santé, la sécurité, le transport et l'aménagement urbain;

Attendu que le dépôt du plan d'action permettra l'inscription au programme et l'obtention d'une reconnaissance officielle de la part des ministères concernés;

Attendu que la première phase est la création d'un comité de personnes composées d'élus et de citoyens et citoyennes du milieu;

Pour ces motifs, il est proposé par Nancy Lafond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- s'inscrive au programme MADA;
- autorise monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité, les formulaires et tous autres documents;
- nomme mesdames Carmen Nicole, Élise Rousseau-Bérubé et monsieur Robert Forest (occasionnellement le directeur général et secrétaire-trésorier en support technique) pour former un comité de travail spécialement pour cela.

01.2014.27

25. **FONDATION CANADIENNE DU REIN**

Attendu que la Fondation Canadienne du Rein, unité Bas-St-Laurent, s'adresse à la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges afin de recevoir une autorisation afin de leur permettre de recueillir des dons sur le territoire;

Pour ce motif, il est proposé par Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges acquiesce à la démarche de la Fondation Canadienne du Rein relative à la campagne porte-à-porte du 1^{er} mars au 30 mars 2014 pour des fins de sollicitation.

Règlement 367

26. **AVIS DE MOTION / REGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS / PRÉSENTATION DU PROJET DE REGLEMENT**

Attendu que le conseil municipal désire modifier le règlement n° 225 concernant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des membres de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges;

Attendu que selon l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le projet de règlement est présenté lors d'une séance par le membre du conseil qui donne l'avis de motion;

Attendu que l'avis de motion est donné par Carmen Nicole et que la parole lui est donnée pour la présentation, ci-bas :

Membres du conseil, Mesdames, Messieurs, voici la « Présentation du projet de Règlement n° 367 modifiant le règlement n° 225 »

Actuellement, le traitement annuel total du maire est de 8 490,76 \$, (c'est-à-dire une rémunération de base de 5 659,78 \$ et une allocation de dépenses de 2 830,98 \$).

Le traitement annuel total d'un conseiller est équivalent au tiers de celui du maire, soit

2 830,26 \$, (c'est-à-dire une rémunération de base de 1 886,60 \$ et une allocation de dépenses de 943,66 \$).

Le projet de règlement prévoit que la rémunération de base et que l'allocation de dépenses s'équivalent de moitié-moitié. Donc, un montant de 4 245,38 \$ pour la rémunération de base et un montant de 4 245,38 \$ \$ à titre d'allocation de dépenses pour un total de 8 490,76 \$ pour le maire.

Le traitement annuel total d'un conseiller équivaut au tiers de la rémunération de base du maire, c'est-à-dire, une rémunération de base ainsi qu'une allocation de dépenses de 1 415,13 \$ chacune.

Le tout sera rétroactif au 1^{er} janvier 2014 étant donné que le règlement sera adopté le 10 février 2014 lors de la séance ordinaire qui se tiendra au 17, rue de l'Église, à Rivière-Trois-Pistoles à compter de 19h30.

Une indexation annuelle 2 % sera applicable à la rémunération et à l'allocation de dépenses à compter de l'exercice financier 2015 et pour chaque exercice subséquent.

L'indemnisation de 0,40 \$/km est remplacé par 0,46 \$/km lorsqu'un membre du conseil utilise son véhicule automobile personnel dans l'accomplissement de ses fonctions.

Le projet de règlement est déposé lors de cette séance en vue d'une dispense de lecture. Ceci termine la présentation du projet de règlement.

01.2014.28

27. **VERBALISATION DU CHEMIN DE LA GREVE DE LA POINTE**

Dossier en attente au printemps 2014, en ce qui concerne le chemin de la grève de la Pointe.

Monsieur Arnaud Gagnon propose qu'on en discute lors de la prochaine réunion de travail du 3 février 2014.

01.2014.29

28. **SALAIRES 2014 - INDEXATION À L'IPC**

Attendu que le conseil municipal discute d'une augmentation salariale pour un taux de 2% plutôt que de se baser sur l'Indice des prix à la consommation ;

Pour ce motif, il est proposé par Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges applique pour l'exercice financier de l'an 2014 une augmentation salariale de 2% calculée à partir des salaires hebdomadaires ou des taux horaires versés en 2013 pour l'ensemble des employés.

Ladite augmentation salariale de 2% s'applique pour les années suivantes.

29. MRC, SADC, CLD / PRÉSENTATION DE SERVICES ET ACCOMPAGNEMENT

Le choix de la date est fixé le 17 février à 19h00 à la salle municipale.

01.2014.30

30. DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPUTÉ / PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA VOIRIE LOCALE

Il est proposé par Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges demande une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration de la voirie locale. Les travaux que la municipalité entend exécuter sont principalement des travaux d'asphaltage dans le 2^e rang Est. La résolution sera acheminée auprès du député Jean D'Amours.

31. VARIA

- a) Politique des ressources humaines : Présentation de la politique administrative au conseil lors de la prochaine réunion de travail du 3 février prochain.
- b) Réparation d'un comptoir d'accueil: Le prix se situe à 515 \$ plus les taxes, tel que proposé par Ébénisterie Nelson Plourde afin d'améliorer son aire de travail. Le conseil municipal en discutera lors de la prochaine réunion de travail du 3 février prochain.
- c) Représentant BIT: Désignation possible d'une autre personne du conseil sur le comité de transition avec la Corporation de développement touristique et la MRC des Basques? Le maire, André Leblond, mentionne qu'il est préférable que lui et le directeur général demeurent sur le comité afin d'assurer un meilleur suivi. Un protocole d'entente est à venir d'ici le 3 février 2014 via la MRC des Basques. La municipalité vise l'unicité que ladite Corporation conserve tout l'ensemble de la halte routière incluant les bâtiments et entretien des terrains. En effet, le conseil municipal désire n'assumer aucune charge supplémentaire de coûts. Le conseil municipal demande à ce que le niveau humain soit une préoccupation de la part de ladite Corporation et que les employés actuels ne soient pas laissés pour compte lors du transfert de gestion. Monsieur Leblond précise qu'il n'y aura pas de décisions de la part des représentants de la municipalité lors des négociations et que le tout sera porté à l'attention des membres du conseil municipal pour une position officielle fixée par une résolution.

01.2014.31

d) Unité de chauffage au garage n'est plus opérationnel :

Attendu que l'unité de chauffage au garage n'est plus opérationnelle et qu'il y a lieu d'effectuer le remplacement;

Pour ce motif, il est proposé par Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges retienne la proposition de « Électro Basques Inc. » pour l'équipement du fournisseur « Ouellet chauffage électrique » pour un montant de 1 373 \$ plus les taxes + 1 heure d'installation à 70\$.

L'autre soumission d'équipement s'élève à 1 489 \$ plus les taxes.

- e) Raccordement aux services d'aqueduc et d'égout – cas Gaston Rioux : Selon la réglementation actuelle, le citoyen doit payer le coût total du raccordement / est-il possible d'amender ledit règlement pour que la municipalité participe aux coûts de raccordement ? Le directeur général mentionne qu'il y a problème et qu'à l'avenir on verra à mettre par écrit une soumission établissant le coût des travaux de raccordement. Une démarche s'effectuera auprès de la ville de Trois-Pistoles pour fin de comparaison de leurs coûts pour de tels travaux. De plus, le directeur général tentera une approche auprès d'entrepreneurs de la région afin de connaître le prix de raccordement aux services municipaux.

Monsieur Arnaud Gagnon rappelle la nécessité d'obtenir les taux horaires pour les différents équipements des entrepreneurs locaux.

01.2014.32

- f) Clôture / limite accès sel et sable / cour de la municipalité : Le directeur général expose au conseil municipal une situation qu'il a vécue, aujourd'hui sur l'heure du dîner. En effet, un citoyen est passé prendre du sable et du sel sans passer payer. Après discussion, on réalise que la municipalité n'est pas structurée (surveil-

lance) pour offrir le service. Donc, il est proposé et résolu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges cesse l'approvisionnement et la vente individuelle de sel et de sable. Cette décision sera insérée à l'intérieur du bulletin d'information municipale.

01.2014.33

g) Nomination au RIIP : Monsieur Arnaud Gagnon informe le conseil municipal qu'il se retire de la RIIP étant donné qu'il est actionnaire de la CNB. Il est proposé par Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges nomme madame Carmen Nicole afin de représenter la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges sur le conseil d'administration de la RIIP compte tenu de retrait de monsieur Arnaud Gagnon.

32. PÉRIODE DE QUESTIONS

01.2014.34

OUVERTURE DE LA ROUTE DU 4^e OUEST

Attendu qu'une portion de la route du 4^e rang ouest située en partie dans la municipalité est fermée en hiver pour la circulation des véhicules ;

Attendu que le règlement n^o 209 édicte les règles en matière de déneigement des chemins municipaux pour quiconque désire entretenir un chemin pendant l'hiver, entre autres, pour l'assurance responsabilité, l'entretien exigé, la permission à demander à la municipalité via une résolution d'autorisation ;

Pour ces motifs, il est proposé par Arnaud Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges permette à Ferme Serge D'Amours, située au 85, 2 rang ouest Trois-Pistoles, à effectuer le déneigement d'une partie de la route du 4^e rang ouest afin d'accéder à son lot à bois. Une copie d'assurance responsabilité d'une couverture de 2 000 000 \$ est exigée.

Il est entendu que la Ferme Serge D'Amours s'engage à maintenir à ses frais ladite couverture d'assurance et l'ouverture d'une partie de la route du 4^e rang ouest pendant toute la durée d'utilisation dudit chemin à l'intérieur d'opérations forestières au cours de l'hiver 2014.

Il est entendu qu'un panneau « chemin fermé » doit être affiché en tout temps.

RETOUR À LA PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Alain Ressiot conseille à la municipalité de consulter d'autres municipalités à l'égard de la politique salariale.

De plus, celui-ci désire des renseignements sur les statistiques d'achalandage et sur les coûts d'opération du traversier pour la saison 2013. Monsieur Arnaud Gagnon lui transmet quelques détails à ce sujet. De plus, le conseil d'administration demande que la traverse Trois-Pistoles/les Escoumins soit reconnu par la Société des traversiers du Québec et qu'à ce sujet, une demande s'achemine auprès des autorités compétentes.

33. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 22h43, l'ordre du jour étant épuisé, la séance ordinaire est levée.

Signé :

Denis Ouellet
Directeur général et secrétaire-trésorier

André Leblond,
maire¹

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.